

Message lié à l'Assemblée ordinaire de l'AJC

Mercredi 6 novembre 2019 à 19 h. 00 au Café de la Poste à Glovelier

Point 2: Cyberadministration

Suite à la mise en place en janvier 2019 du comité de pilotage et du groupe de travail cyberadministration entre le Canton et les communes jurassiennes, le comité de pilotage souhaite informer l'assemblée sur l'état d'avancement des développements en cours pour les projets suivants :

- eDéménagement (déménagement électronique)
- Inscription des élèves en ligne
- Avis de mutation au service des contributions et état des contribuables
- Annonce électronique des résultats de votations et élections par les communes

Le comité de pilotage s'est également penché sur plusieurs variantes de répartition des charges liées aux projets de cyberadministration. La variante retenue qui prévoit l'engagement d'un chef de projet dédié aux projets de cyberadministration des communes sera présentée lors de l'assemblée extraordinaire du 29 janvier 2020 pour acceptation.

Point 3 : Jeux internationaux des écoliers 2020

Les Jeux internationaux des écoliers figurent comme la troisième compétition après les JO et les JO de la jeunesse. Ce seront les 54èmes jeux d'été pour un budget de 2 à 5 millions pour la ville organisatrice. Les jeux se déroulent sur 5 jours de compétition. 80 villes sont invitées pour permettre à 2000 participants âgés entre 12 et 15 ans de concourir.

Les jeux comprennent les disciplines suivantes : streetball, football, beach volleyball, handball, judo, athlétisme, natation, tennis, tennis de table.

La délégation peut compter jusqu'à 23 membres maximum (18 athlètes, coaches, 1 chef, 1 représentant des villes et 2 athlètes minimum par discipline sportive.

Le budget est de l'ordre de CHF 30'000.-, une partie à charge des parents, une partie subventionnée ; demeurent CHF 10'000.- à financer pour 2020.

Proposition du Comité AJC : CHF 5'000.- à charge de l'AJC et CHF 5'000.- à charge des communes inscrivant des participants.

Les jeux d'été ont lieu tous les ans. En 2020, les jeux d'été se dérouleront en Hongrie à Budapest, le délai d'inscription étant le 18 novembre 2019.

Point 4 : Discuter et voter une participation supplémentaire de CHF 8'000.- au profit des communes offrant un support pour la mise en place de MCH2

En 2018, l'AJC inscrivait à son budget un montant de CHF 8'000.- pour permettre la création d'un COPIL MCH2 en collaboration avec le Délégué aux affaires communales, dont les principales tâches consistaient à coordonner et organiser les travaux nécessaires à la transition MCH2.

Ce groupe est composé de 10 employés communaux issus des communes de Haute-Sorne, Porrentruy, Clos-du-Doubs, Courroux, Develier, Delémont, Val Terbi, Courtételle et Le Noirmont. 240 demi-journées, à raison de 3 à 4 heures chacune, ont été consacrées à la préparation de différents documents à savoir :

- Un plan comptable du compte de résultat avec commentaires et explications
- Un plan comptable du bilan
- Diverses directives ainsi qu'un
- Tableau de conversion des natures et des fonctions

En reconnaissance du travail effectué, le Comité AJC propose un montant de CHF 8'000.- au budget 2020.

Point 5 : Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)

Suite à la présentation en assemblée du 8 mai dernier, un COPIL a été désigné avec deux représentants de l'Etat : M. le Ministre David Eray et M. le Chef de section de l'Energie, Pierre Brulhart ainsi que deux représentants de l'AJC : M. le Président Michel Brahier et Gabriel Voirol, auteur du postulat no 369 en vue d'entrer en négociation avec BKW.

La délégation, ayant rencontré les représentants de BKW, a uniquement abordé les aspects liés à la zone de desserte des BKW, ceci afin d'être prêts au moment où les conventions devront être reconduites ou non par les communes concernées par la fourniture d'électricité par BKW. A aucun moment la question d'un GRD unique n'a été évoquée dans ce contexte, ceci dans le respect de la prise de position du comité de l'AJC.

Plusieurs séances ont déjà eu lieu, les thèmes abordés ont porté sur le rôle du GRD, la mise en œuvre de la politique énergétique, la péréquation tarifaire intercantonale, les redevances communales et cantonales, le calendrier.

Pour poursuivre, il s'agit de créer deux groupes de travail supplémentaires portant sur

- Transparence et confiance dont l'objectif sera d'obtenir une compréhension commune des effets de la péréquation tarifaire et de l'application actuelle des redevances. J.-Bernard Vallat accepte de représenter l'AJC.
- Modèle de coopération : se mettre d'accord sur le principe d'un modèle d'affaire pour le GRD assurant la défense des intérêts jurassiens, notamment sur la stratégie ; Rosalie Beuret, CC de Porrentruy est désignée par le Comité.

Présidence Michel Brahier 2824 Vicques 032 435 17 37 079 449 51 21 <u>michel2.brahier@gmail.com</u>

Quant au financement, le groupe de travail a œuvré dans le respect du crédit-cadre voté en assemblée AJC :

	Répartition	Financement	Prestations propres	Solde à financer
AJC	1/3	83'333	5'000	78′333
RCJU	1/3	83'333	23′500	59'833
LPR	1/3	83'333		83'333
Total	100%	250'000	28'500	221′500

L'étude s'achevant, à l'heure actuelle, on se situe en-dessous du crédit alloué. Pour la poursuite du dossier portant sur l'analyse des données communales, il est proposé au budget un montant de CHF 20'000.-, ce montant devra être libéré et fera l'objet d'un vote en assemblée AJC en 2020 lors de la présentation du sujet.

Point 8: Budget

Depuis plusieurs années consécutives, l'AJC boucle avec un déficit alors que le nombre de projets est en constante augmentation.

La première proposition pour inverser la tendance est de passer la cotisation de CHF 1.- à CHF 1.50 par habitant, des économies de fonctionnement n'étant pas possibles au vu des dossiers entrepris.

En adaptant la cotisation à CHF 1.50, cela permettrait à l'AJC de poursuivre dans les dossiers actuels, comme l'Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369), de poursuivre avec le programme MCH2 et enfin de continuer à développer d'autres projets importants comme la cyberadministration, la restructuration de l'AJC afin de répondre aux différentes demandes des communes.

Un montant de CHF 20'000.- a été inscrit au sujet de la poursuite de l'Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369). Cependant ledit montant sera soumis au vote à l'assemblée en 2020 sous la forme d'un crédit-cadre en assemblée AJC l'année prochaine afin de libérer le montant inscrit au budget.

Ainsi, le budget boucle avec un bénéfice de CHF 23'630.-, les charges s'élevant à CHF 95'760.- et des produits à CHF 119'390.-. Cela étant, un crédit-cadre au sujet de la cyberadministration sera proposé à l'assemblée en 2020.

Delémont, le 8 octobre 2019